

DISPENSÉ DU TIMBRAGE

ST ETIENNE GD POSTE



Janvier 2019

N° 602

Déposé le 30/01/2019

EDITO Prenons nos responsabilités

Une année nouvelle commence ; elle s'annonce compliquée et exigeante.

L'an dernier à la même époque, la CFDT Retraités déploirait que le gouvernement n'ait pas entendu les retraités qui protestaient contre la mesure inéquitable de la hausse de la CSG des retraités sans compensation.

Le décrochage organisé des pensions par rapport aux prix est un scandale ; les retraités ont droit au maintien du pouvoir d'achat comme tout autre citoyen.

D'autre part, ils n'ont pas à être exclus du partage des gains de la société : il est inadmissible qu'ils soient traités comme des variables d'ajustement des choix budgétaires.

Enfin, nous exigeons une attention particulière pour les retraités ayant des bas revenus.

Nous avons engagé en 2018 des actions contre ces mesures injustes et contre la perte du pouvoir d'achat des retraités, avec des pétitions et des distributions de tracts sur les marchés du département.

Nous continuerons donc en 2019 à exiger un nouveau mode de revalorisation des pensions suivant celui des salariés et un minimum contributif égal au SMIC net pour une carrière complète.

Jusque-là, le gouvernement est resté sourd à nos demandes légitimes.

Nous avons fait remonter la grogne qui s'installait dans nos rangs et dans la société, avec les mesures négatives prises contre les plus modestes sans compensation sur les plus riches, lors de rencontres auprès de nos députés en mars et en octobre. Nous n'avons pas été entendus.

La grogne s'est transformée en colère légitime face à la persistance du pouvoir politique à ne pas voir monter la protestation contre les injustices sociales et fiscales qu'il générerait. Les citoyens ne supportent plus qu'on protège les grosses fortunes mais qu'on demande



toujours plus aux petits dans une société dégradée : réduction croissante des services publics, diminution des aides aux associations, disparition des contrats aidés, durcissement des contraintes pour les chômeurs, baisse des moyens budgétaires à Pôle Emploi, etc...

Nous n'avons pas été entendus

Le principe du « ruissellement » de la richesse du haut vers le bas avec le libéralisme sans contrainte, ils n'y croient plus, et la CFDT n'y a jamais cru.

Mais grogne légitime ne veut pas dire violence légitime. La CFDT refuse toute violence,

qu'elle vienne du pouvoir ou de la population. Seul le dialogue social peut être constructif et permettre de sortir des crises. Attention donc aux antirépublicains, aux haineux de tout poil, racistes divers qui veulent utiliser le sentiment d'injustice pour déstabiliser la République. La CFDT veut défendre les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité.

Partout où nous nous trouvons, dans nos villes, nos campagnes, nous devons assurer nos responsabilités, dire stop à la violence, oui au dialogue social et être présents dans les débats citoyens pour affirmer le rôle de la CFDT porteuse d'espérance et de propositions très concrètes.

Des vœux de bonne année sont encore bien nécessaires en 2019.

Chantal BLAES

Sommaire

- P 1 Edito
- P 2 Brèves
- P 3 Conseil UTR
- P 4 Rapport d'orientation
congrès UCR Bordeaux
- P 5 Formation URR 22/11/2018
- P 6 Compte rendus
commissions UTR
- P 7 AG ULR Ondaine
La fin de vie, si on en parlait
- P 8 Réforme des retraites
- P 9 Réforme des retraites
- P 10 COP 24 Un accord à minima
- P 11 Immigration
- P 12 Infos, décès, calendrier

Philippe Martinez (CGT) à Macron

« Trop tard pour discuter »

Le secrétaire général de la CGT refuse le grand débat ouvert par le Président.

Il dit aux gilets jaunes : il y a des choses à faire ensemble, à condition d'éviter les dérives racistes, antisémites.

Si elles veulent regagner un peu de crédibilité, les organisations syndicales de ce pays doivent mettre de côté leurs divergences et travailler ensemble sur des revendications concrètes.

La mobilisation aux ronds-points, c'est bien, la mobilisation dans les entreprises, c'est mieux.

*Extrait du journal Le Progrès
(4/01/2019)*

Historique

La CFDT première force syndicale

Le 11 décembre 2018 Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics a présenté aux organisations syndicales les résultats des élections de la fonction publique.

En confortant sa position dans la fonction publique la CFDT est devenue la première organisation syndicale de France tous secteurs confondus.

Depuis sa création la CFDT porte un syndicalisme humaniste, proche des travailleurs, efficace dans l'amélioration de leur quotidien.

Si la CFDT reste deuxième organisation dans la fonction publique, elle gagne du terrain dans des secteurs et des établissements jugés autrefois imprenables.

La mobilisation des gilets jaunes, bien que reposant sur des motifs légitimes, laisse apparaître des débordements qui mettent à mal notre vivre-ensemble et notre démocratie.

La CFDT du fait de son nouveau statut pèsera de tout son poids pour revendiquer plus de démocratie sociale et plus de justice sociale pour sortir par le haut de la crise actuelle.

La CFDT défendra ses propositions et se mobilisera pour être entendue par le gouvernement et le patronat.



La galette des retraités de la Défense Loire Nord

Nouveaux responsables UTR

A l'issue de notre dernier congrès certains militants ont émis le choix de quitter leur responsabilité. Ceci a été entériné lors du Conseil du 15 novembre 2018 et le Bureau du 10 décembre 2018.

Secrétaire Générale : Chantal BLAES

Trésorier : Charles SASSO

Responsable Gasel : Marie Thérèse JAMPY

Responsable Organisation : Guy CUERQ

Responsable Communication Formation :
Jean Paul MASSE

Responsables de Commissions :

Commission Santé : Christine VIDAL

Commission Loisirs Inter ULR : Bernard ROCHE
Jean Paul MASSE

Conseil UTR du 14 janvier 2019

Charles Sasso a présenté la résolution générale du **25^{ème} congrès UCR** qui a lieu à Bordeaux du 21 au 23 mai 2019. Vous trouverez un résumé page 4.

En page 12 vous avez le calendrier des rencontres prévues pour sa préparation.

Notre délégation respectant la parité sera composée de 6 représentants sur la base de notre nombre d'adhérents. Le Conseil, à partir des propositions des ULR et SSR et après débat a désigné :

Chantal Fouillan, Marie Thérèse Jampy, Christine Vidal, Bernard Roche, Alain Sabot, Charles Sasso. Chantal Blaes participera au titre de l'URR.

Actualité et activité UTR

Les membres du conseil ont pu s'exprimer sur les mesures prises par le gouvernement pour calmer la colère des « gilets jaunes », sur les fondements et la poursuite de ces actions au débouché incertain. Les français sont appelés à débattre dans les territoires.

Pas sur que ce débat réponde à la crise des gilets jaunes. Un espace démocratique est ouvert, saisissons le pour porter nos propositions sur le pouvoir d'achat, la fiscalité, les services publics. La démocratie participative doit s'articuler avec le retour du dialogue avec les corps intermédiaires. A l'échelle nationale la CFDT demande la tenue dès la fin du débat d'un « Grenelle du pouvoir de vivre » rassemblant acteurs sociaux, économiques, territoriaux et associatifs en vue d'aboutir à des propositions concrètes.

REMERCIEMENTS Le Conseil de novembre 2018 a permis des changements de responsabilités dans l'équipe d'animation de notre UTR.

Depuis longtemps **Daniel Thollet** souhaitait être libéré du travail de trésorier. C'est chose faite puisque à partir de janvier 2019 il sera remplacé par Charles Sasso.

Tout le monde sait quelle a été son efficacité et sa rigueur dans cette fonction. Qu'il en soit remercié et qu'il puisse profiter du temps ainsi libéré. Il sait qu'il a pu compter sur notre confiance au cours de ces années de mise en place de Gasel et de Trésosyndicat.



Maurice Villegas de l'ULR de Rive de Gier a souhaité ne plus participer au Bureau et au Conseil de notre UTR. Il était également notre représentant au Bureau de l'Union Régionale (URR), qu'il soit conforté dans sa décision et remercié pour sa participation de longue date à nos débats et à notre action, et du rôle d'animation au sein de son ULR. Il a été récemment frappé par un deuil proche, aussi nous nous associons à sa douleur et nous présentons nos sincères condoléances.

Très impliquée dans l'UTR et l'URR sur les questions de santé, **Andrée Canale** vient de passer le relais. Avec calme et sérénité elle s'était imposée au Coderpa qui l'a sollicité pour représenter les personnes âgées lors de la création de l'ARS. Elle a participé à la mise en place de la Maison Loire Autonomie. Elle répondait toujours à nos sollicitations et à celles des adhérents, malgré les problèmes posés par la maladie de Charles son époux qu'elle accompagnait. Elle peut enfin admirer son jardin et jouir de la nature.

Charles Sasso / A. Suc



Les retraités, acteurs dans la société

L'avant-projet de résolution du congrès UCR se décline en trois parties.

1– Reconnaître et promouvoir la place des retraités dans la société

Ils assurent un service social dans la sphère familiale par des aides en nature ou financière. Dans la collectivité par leur engagement syndical, politique, associatif et environnemental. Ils sont représentés dans les CCAS, CDCA, ARS.

Les retraités âgés sont confrontés à certaines formes d'isolement par la disparition de services publics, de moyens de transports inadaptés, la fracture numérique.

La place des retraités dans les institutions doit être reconnue et réinvestie lors des élections municipales de 2020.

Il faut réaffirmer notre attachement à l'Union européenne garante de la paix. La construction d'une Europe sociale est indispensable. La Ferpa et la CES doivent exiger de l'Europe une réponse efficace et concertée à la hauteur du défi migratoire qui nourrit les formations populistes d'extrême droite.

2– Bien vivre la retraite et acquérir des droits nouveaux

Le système actuel de retraite doit être réformé. Il paraît mal adapté aux évolutions économiques, sociétales et démographiques.

La participation des retraités aux fruits de la croissance exige une indexation des pensions en adéquation avec l'évolution des salaires.

Les retraités ont été largement mis à contribution pour participer aux redressements des comptes publics. La CFDT veut protéger les plus modestes. La redistribution envers les retraités les plus fragiles doit s'organiser par la solidarité nationale.

La CFDT revendique toujours un minimum de pension pour une carrière complète égale au Smic net. Cet objectif peut se concrétiser dans un nouveau régime de retraite par points. Elle revendique un mécanisme de bonification pour ceux qui ont cotisé durant une carrière complète sur des faibles salaires.

L'Aspa reste le dispositif d'aide sociale aux personnes âgées aux faibles ressources. Son montant reste sous le seuil de pauvreté. La CFDT revendique un niveau de protection qui permette de se

loger, se chauffer, se nourrir pour vivre dignement.

Revisiter les droits familiaux et les droits conjugaux. La réversion est l'objet d'interrogations dans un contexte profondément modifié.

En matière de santé, l'égalité d'accès aux soins est compromise par les disparités territoriales dans l'offre de soins. Elle l'est aussi par les dépassements d'honoraires. Le reste à charge des prothèses dentaires, auditives et l'optique les rendent inaccessibles. La réforme envisagée par le gouvernement aura des répercussions sur le coût des assurances complémentaires. Le tiers payant doit être obligatoire. La CFDT soutiendra les initiatives d'indemnisation des victimes de maladies professionnelles.

Assurer une fin de vie dans le respect et la dignité concerne les soins palliatifs, la perte d'autonomie et l'accompagnement des aidants. La CFDT revendique un financement universel assuré par tous les revenus. La prévention de la perte d'autonomie nécessite d'améliorer l'organisation du système de soins et la prise en charge médico-sociale.

Le financement de la protection sociale doit être consolidé par une fiscalité plus redistributive et échapper aux arbitrages comptables voir politiques.

Le logement, le cadre de vie, la place des retraités dans la société, l'accès à la culture, aux activités physiques, aux loisirs nous amène à établir des partenariats avec les acteurs associatifs qui partagent nos valeurs.

3– Organiser, former, communiquer, développer

Pour peser sur les politiques concernant les retraités et personnes âgées nous devons recréer une intersyndicale qui accepte de se retrouver sur un consensus face aux orientations politiques décidées par les gouvernements.

La formation est indispensable pour développer les compétences de nos mandatés dans les CDCA, CCAS et les militants responsables de nos structures de fonctionnement...l'information et la communication s'inscrivent dans notre stratégie syndicale.

Le développement est une priorité pour être reconnu. Fidéliser les salariés qui partent en retraite est une nécessité. Plus fort et plus nombreux pour porter nos revendications syndicales, sociétales et environnementales.

La journée d'étude et d'information de l'Union Régionale Retraités Auvergne Rhône Alpes qui a eu lieu le 22 novembre 2018 à Lyon a regroupé 140 participants. Elle concernait la place des retraités dans la société.

Les retraités : acteurs de la vie sociale et économique « De la caricature à la réalité »

Le matin un débat animé par Gibert Jérôme de l'UCR s'est poursuivi l'après-midi par cinq ateliers donnant des pistes de travail. Présentation des préconisations

Atelier « Bénévolat, une bonne solution sociétale »

Une bonne solution à 3 conditions

- Favoriser la mise en place d'une charte des associations pour leurs bénévoles
- Définir un statut du bénévolat
- Proposer des formations pour les responsables bénévoles des associations

Atelier « Place des retraités dans les territoires »

- Développer la CFDT au niveau des territoires par l'adhésion et par l'image que l'on véhicule
- Participer à l'aménagement du territoire au niveau local et intercommunal
- S'investir avec un mandat et en rendre compte à la structure CFDT mandataire

Atelier « Place des retraités dans la CFDT »

- Améliorer les dispositifs de transfert des adhérents
- Reconnaître le syndicalisme retraités dans la CFDT
- Dépasser le cloisonnement des structures, c'est le fédéralisme opérationnel

Atelier « Quelle image de retraités dans la société ? »

- Rectifier l'image de nantis et de privilégiés
- Valoriser les responsabilités et les engagements qu'ils assument tout en assurant la transmission
- Lutter pour le respect des droits à l'autonomie des individus

Atelier « Retraités acteurs dans la famille »

- Défendre le pouvoir d'achat, la revalorisation des pensions et la prise en charge de la perte d'autonomie
- Reconnaître la valeur des services rendus non pris en compte dans le PIB
- Améliorer les droits des aidants familiaux
- Œuvrer à la mise en place des Conseils de Vie Sociale dans tous les EPHAD, résidences autonomie et services à domicile. En parallèle, développer les réseaux Inter-cvs

Jean Paul Masse

AMÉLIORER LA REVUE DE L'UTR UTR CFDT Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet

Mardi 5 mars 2019

Salle 1 26000 VALENCE

Animateur : Jean François Cullafröz (UCR - Journaliste) et Sylvie Milczach (Journaliste)

Objectifs : rédiger et mettre en page la revue de l'UTR

Contenus et méthode : connaître les facteurs d'intérêt du lecteur et la loi de proximité. Maitriser les niveaux de lecture. Construire un article. Connaître les genres journalistiques. Travailler en équipe, le comité de rédaction. Réaliser la maquette. S'approprier l'impact budgétaire. Maitriser la synergie web, courrier, papier. *Approche pédagogique : formation-action.* Exercices pratiques.

Durée : 1 jour de 9h à 16h30 **Recrutement** : les responsables chargé-e-s de l'information et de la communication **Prise en charge** : par l'URR et l'UCR des frais de déplacement et de repas

Inscription avant le 18 février 2019 auprès de **Andrée ARNAUD** andree_arnaud@yahoo.fr

Tel : 04 75 34 87 80 ou 06 87 77 78 08

Commission SANTE du 17 décembre 2018

Présents : Maurice Fraysse, Marie Christine Aaufaure, Chantal Pitiot, Andrée Brégain, Dominique Decot, Anne Demorgues, Chantal Fouilland, Gaby Buy, Josette Cros, Jean Paul Servoz, Jacqueline Rozon, Christine Vidal

Excusés : Chantal Blaes, Jean Paul Masse, Bernadette Martin.

Un tour de table permet aux membres présents de faire connaissance.

Une discussion s'engage entre les représentants du Roannais et les représentantes du syndicat santé sociaux sur la demande de présence CFDT Santé dans le Roannais. Effectivement, il n'y a pas de représentants CFDT au Centre hospitalier de Roanne. Le siège du syndicat santé sociaux de Saint Etienne est ressenti comme éloigné par l'ULR de Roanne. La secrétaire départementale évoque sa présence lors d'une invitation de l'Union Locale.

Directives anticipées présentées par Anne Meunier, psychologue, intervenante ARTIC et Manon Vieux Combe, stagiaire psycho.

Un diaporama sert d'appui aux informations.

Une évocation de l'histoire de la fin de vie est abordée à partir du livre de Philippe Ariss « La mort sauvage » au 18^{ème} siècle. Il était impensable d'annoncer à une personne qu'elle allait mourir.

Est abordé la question du testament.

Dépossession de la mort à l'hôpital : mort innommable.

On passe du médecin paternaliste au modèle autonomiste.

Les directives anticipées sont contraignantes. Les institutions doivent informer les usagers de leur existence. Vérifier dans le document d'accueil.

Evocation du PAP plan d'accompagnement de la personne, de JALMALV jusqu'à la mort accompagner la vie, ADMD droit de mourir dans la dignité, le DMP dossier médical partagé.

Ce que je veux, ne veux pas. Qu'est ce qui fait mon édifice, quelles sont mes convictions.

Débat et apport de situations vécues par les participants.

Fiches et formulaires sur le site SFASP (Société française d'accompagnement en soins palliatifs).

Il existe un collectif inter-associatif sur la santé Franc Assoc Santé.

CDCA le groupe des mandatés CFDT regroupe les salariés et les retraités. Il représente les handicapés et les personnes âgées.

Ateliers CDCA : Aide aux aidants; Habitat; Droit des usagers; Avis sur le PRS.

Lettre élaborée par un groupe de travail en direction des élus sur la terminologie inappropriée d'EHPAD.

Défi Autonomie retour sur le colloque de 2018. Invitation à participer au Défi 2019.

Réforme sur la dépendance prévue fin juin 2019. concerne la prévention en établissement et à domicile, plan de soutien aux aidants, refonte des modes de financement de l'aide à domicile et des EHPAD, revalorisation des métiers d'aide soignante.

Prochaine réunion de la commission santé : lundi 8 avril 2019 à 14h30

Christine Vidal

Commission développement du 14 janvier 2019

Structures présentes : ULR St Chamond , Rive de Gier, Forez, SSR FCE et Défense Loire Sud

Réorganisation : mise à jour du fichier des participants, et recherche d'un responsable Situation au 13 janvier : 1063 adhérents (422 femmes, 641 hommes) (574 secteur public, 385 privé) *Gasel* (dépanné) indique le 19 janvier 2019 : **1079** adhérents UTR Loire

Les contacts UTR avec les syndicats de salariés sur la poursuite de l'adhésion n'ont pas abouti. Une convention type Hauts de France est à l'étude. La commission a pointé une liste de syndicats ou le transfert n'existe pas : FGA, FNCB, Hacuitex, Santé sociaux, FGTE Route, Finances, Construction Bois, Interco, Commerce services.

Commission Loisirs du 3 décembre 2018. Toutes les ULR (sauf Roanne) sont représentées. Excusés les SSR Métaux et Défense Loire Sud.

Réorganisation de la commission : Responsable : Bernard Roche, suppléant : Paul Longo. Démission Guy Cuerq.

Bilan de l'année 2018 : 181 participants aux différentes sorties. **Projets 2019** : Firminy : école musée du Monastier et visite du Puy.St Chamond : soupe aux choux. SSR Métaux : Pique nique des Boiron. Forez : journée de l'amitié. URR : en gestation.

Prochaine réunion : 2 décembre 2019 à 14h30



L' ULR Ondaine a tenu son Assemblée générale fin décembre 2018 à la Bourse du travail de Firminy. Le journal Le Progrès dans son édition du mardi 25 décembre 2018 s'est fait l'écho des revendications CFDT présentées par Alain Sabot secrétaire de l'UL.

L'UL a pour rôle la prise en charge des revendications des retraités, personnes âgées et des anciens salariés. Leurs efforts de participation au redressement des comptes de la France ne sont pas reconnus. La revalorisation des pensions de 0,1% en 2017 et 0,3% en 2019, c'est une aumône, un os à ronger. Aucune pension ne doit être inférieure au Smic.

Le 4 octobre 2018 nous avons participé à la manifestation CFDT à Saint Etienne. Nous avons été reçu en préfecture et rencontrons nos élus et parlementaires pour présenter nos revendications.

Nous travaillons avec nos camarades de la Haute-Loire sur les questions environnementales, vieillissement, les questions relatives à la santé. Nous proposons à nos adhérents un contrat de groupe avec la mutuelle Eovi MCD qui nous offre des prestations très intéressantes.

Avec la représentante de cette mutuelle nous avons échangé sur la prévention en matière de santé.

« La fin de vie, si on en parlait »

Conférence-débat du 16 novembre 2018 organisée par la section syndicale retraités de la FEP et animée par Madame RICHARD de l'association jusqu'à la mort accompagner la vie (JALMALV), ancienne cheffe de service en soins palliatifs au CHU de Saint Etienne

Historique de l'association

Loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit aux soins palliatifs et à un accompagnement afin de soulager la douleur et la souffrance psychique.

Loi du 22 avril 2005, loi dite Léonetti, relative aux droits des malades et à la fin de vie. Ces dispositions ont fait progresser le droit dans le sens d'une plus grande autonomie reconnue aux malades :

- le médecin sauvegarde la dignité du malade et assure sa qualité de vie ;
- l'obligation pour le médecin d'informer le patient (ou son représentant) s'il ne peut soulager la souffrance sans risque d'abrégier la vie du malade (*l'injection de morphine pouvant entraîner des problèmes respiratoires*) ;
- le droit pour le malade d'arrêter le traitement (*assistance respiratoire, dialyse, transfusions ...*) ;
- le respect de sa volonté (*directives anticipées : instructions écrites d'une personne majeure consciente, signées de sa main devant 2 témoins, révisables et, maintenant, valables à vie*) et procédure collégiale pour prendre la décision ;
- l'ancrage des soins palliatifs dans la politique de santé publique.
- Cette loi reste mal connue. Il faut dire que les mé-

decins, pendant leurs études, n'ont que 5 ou 6 heures de formation traitant des soins palliatifs et, donc, ont souvent une attitude l'évitement.

En 2015, François Hollande charge le Pr Sicard de rassembler une commission de réflexion sur la fin de vie.

Loi du 2 février 2016, loi dite Claeys-Léonetti, crée de nouveaux droits en faveur des patients et des personnes en fin de vie :

- droit pour le malade à une fin de vie digne;
- droit d'être endormi (*sédation légère et transitoire ou profonde et continue jusqu'à la mort*) ;
- droit de faire respecter sa volonté (*les directives anticipées s'imposent au médecin*).

En conclusion nous avons les outils nécessaires pour soigner et accompagner les personnes en fin de vie. Trois principes : proscrire l'obstination, droit à l'apaisement, respect des volontés. **Le mal persiste** formation insuffisante dans le milieu médical, manque d'information pour la population. **L'euthanasie** n'est pas une réponse à la souffrance. **Persiste la question du suicide assisté** pour les personnes qui ne sont pas en fin de vie mais qui ne supportent pas ce qu'on leur annonce.

Mais la mort la plus apaisée est une épreuve.

Un débat a clôturé l'exposé. *Bernadette Didier*

Réforme des retraites

Invitée par l'ULR du Forez à la journée de l'amitié le 29 novembre 2018, Ombretta Frache de l'UCR a abordé les enjeux de la réforme des retraites.

Cette rencontre était ouverte aux adhérents et sympathisants de l'UTR.

Réforme du système de retraite

Les enjeux - les évolutions possibles

Pourquoi une réforme ?

- Une promesse de campagne du président Macron de refonder le système actuel pour aboutir à « un système universel, juste, transparent et fiable » avec pour objectif de « rétablir la confiance ».

Une réforme structurelle avec un slogan « pour chaque euro des mêmes droits pour tous ».

- Un projet CFDT de réforme systémique

Une multitude de régimes : illisibilité, complexité et soupçon d'injustice. Des formules de calcul de pensions et des dispositifs de solidarité différents d'un régime à l'autre. La naissance d'un quatrième enfant est inégalement prise en compte selon les régimes.



Accueil par Christine

Une défiance accrue des français quant à l'avenir du système de retraite. Système injuste, risque de faillite, le réformer pour le conserver. Seuls 14% défendent des régimes différents tenant compte des différences de statut professionnel.

Une réforme pour redonner confiance, parce que le système par répartition ne fait jamais faillite.

Quelle position de la CFDT ?

Le Manifeste de la CFDT : une solidarité universelle, des droits personnalisés pour plus de justice sociale, favoriser l'égalité entre femmes et hommes, construire des droits nouveaux. Améliorer la lisibilité du système par l'information, l'accompagnement et la médiation.

La position de la CFDT

Un système universel mais pas uniforme. Le système universel est fondé sur une solidarité universelle : tout le monde contribue pour financer la re-



Une partie de l'assistance à La Gentillère

traite de tout le monde. C'est un système que l'on défend tous de façon solidaire qui nous permet de sortir de cette concurrence des régimes.

Universel ne veut pas dire uniforme. Un champ professionnel peut prévoir des dispositions spécifiques (modalités de départ, niveau de prestations) dès lors qu'il le finance par des cotisations spécifiques.



Ombretta s'entretien avec les journaliste

Un système par répartition donc contributif. Aujourd'hui je cotise pour payer la retraite de mes aînés. La retraite doit être proportionnelle au montant des cotisations que chacun a versé.

Une solidarité intra-générationnelle. La collectivité prend en charge les personnes qui ont peu ou pas travaillé (à travers le minimum vieillesse).

La prise en compte de la pénibilité. La possibilité de choix : retraite progressive, c'est à dire transition d'actif à retraité en cohérence avec le choix de vie. Construire une retraite à la carte respectueuse des parcours individuels tout en maintenant un haut niveau de solidarité.

Le projet du gouvernement

Un système commun à tous

Un système universel de retraite pour remplacer les 42 régimes de retraite existants.

Un système public par répartition. Les actifs d'aujourd'hui financent les pensions des retraités d'aujourd'hui.

Des règles de calcul des droits et des mécanismes de solidarité seront les mêmes pour tous : salariés privés ou publics, fonctionnaires, indépendants, professions libérales, agriculteurs.

Un régime de retraite en points, où « 1€ cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque français.

Des points cumulés tout au long de la vie enregistrés dans un compte unique.



Ombretta a su convaincre

Salariés et fonctionnaires au même niveau de cotisation : à revenu identique, mêmes droits à retraite.

Les travailleurs indépendants bénéficieront d'un régime de cotisations adapté à leur activité. A cotisation égale, ils auront le même nombre de points.

Un système de retraite fondé sur une solidarité renforcée.

Des points accordés pour chaque enfant, dès le premier enfant, et, pour prendre en compte les interruptions d'activité (chômage, maladie, invalidité ..)ainsi que la maternité.

Des pensions de réversion pour garantir le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint.

Un dispositif de minimum de pension pour les salariés ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes.

Transformer le système sans faire des économies.

Un système construit en respectant les équilibres financiers actuels.

L'âge légal pour liquider ses droits restera fixé à 62 ans.

Il permettra de prendre en compte certaines situations (carrières longues, métiers pénibles ou dangereux, handicap ...).

De grands principes validés

- Respect des équilibres financiers actuels
- Un système public, par répartition, contributif
- Un système universel
- Un système en points
- Des points accordés pour chaque enfant dès le 1^{er}
- Des points accordés pour les aléas de carrière
- Maintien des pensions de réversion
- Fixation d'un minimum de pension
- Prise en compte des spécificités de certaines situations
- Primes des fonctionnaires et des agents des régimes spéciaux intégrées dans l'assiette
- Transition très progressive

Les premiers éléments chiffrés

- Un plafond de revenus couverts : 3 PASS
- Un taux de cotisation identique : 28% pour les salariés et agents
- Un taux de cotisation adapté pour les indépendants
- Un âge minimal inchangé : 62 ans
- Une garantie des droits acquis à 100%
- Les actifs à moins de 5 ans de la retraite au moment de la mise en application de la réforme ne sont pas concernés.



« Ce 1^{er} août 2018, le jour du Dépassement planétaire rappelle les effets néfastes de la surconsommation sur la planète. En 212 jours nous avons consommé l'ensemble des ressources naturelles que la planète peut produire ou régénérer en une année. Notre confort se fonde sur les énergies fossiles bon marché qui polluent la planète et réchauffent le climat. Au nom de la croissance, nous avons enclenché un cercle vicieux dont les répercussions sociales et humaines, comme les migrations, seront multiples. Le changement climatique, en plus de la misère, va conduire encore plus de personnes à quitter leurs maisons dans les pays en développement. La Banque mondiale estime que d'ici 2050 le monde comptera 143 millions de réfugiés climatiques. »

YANN ARTHUS-BERTRAND

COP24, UN ACCORD A MINIMA

Trois ans après l'accord de Paris sur le climat qui avait, pour la première fois, obtenu la signature de tous les pays du monde d'un texte visant à limiter le réchauffement climatique, la COP24 était très attendue. Elle s'achève sur un bilan en demi-teinte.

D'un côté, les 196 pays représentés sont parvenus à adopter le guide d'application de l'accord de Paris qui doit fixer les règles communes à tous les Etats afin de mesurer de manière transparente leurs émissions de gaz à effet de serre.

Obtenu aussi, la promesse des gouvernements de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays les plus fragilisés par le réchauffement climatique.

Enfin, la notion de transition juste a, in extremis, été intégrée dans le texte de l'accord. Portée de longue date par la CFDT (et, à l'échelle mondiale, par la Confédération syndicale internationale) elle doit permettre de conjuguer la transition énergétique et l'accompagnement des travailleurs.

Trop faibles ambitions

Le deuxième objectif de la COP24, à savoir réviser à la hausse les ambitions visant à maîtriser davantage le réchauffement climatique est resté lettre morte. La trajectoire qui se dessine ne permet toujours pas de passer sous les 3,2 °C d'augmentation de la température d'ici à la fin du siècle. Malgré le rapport spécial du Giec (Groupe d'expert international sur le climat) d'octobre dernier, les Etats-Unis, le Brésil et les pays pétroliers ne cachent pas leur climatocépticisme. Et certains pays d'Europe n'ont pas affiché de réelle volonté politique en faveur du climat. « *Le consensus politique qui est né avec l'accord de Paris semble s'être fissuré* », résume la CFDT à l'issue des deux semaines de débats. C'est donc du côté de la société civile qu'il faut attendre que la transition avance.

Avec de nombreuses ONG, la CFDT appelle déjà de nouvelles ambitions pour la COP25 qui aura lieu au Chili en 2019.

Claire Nillus (Sy Hebdo)

Scénarios sur la transition énergétique

Dans les conclusions du débat national de 2013, un groupe d'experts avait mis au jour quatre scénarios pour réduire les gaz à effet de serre.

Inspirée des réflexions de néga-Watt, du WWF, de Greenpeace, et de Global Chance.

La trajectoire **SOBriété** se base sur 50% de réduction de la demande énergétique, 70% de renouvelables et une sortie du nucléaire.

Le scénario **EFFicacité** se traduit lui aussi par une importante réduction de la demande énergétique, 70% de renouvelables et 25% de nucléaire.

Le scénario **DIVERSITÉ**, qui prévoit 40% de renouvelables et 50% de nucléaire, mise sur une réduction moindre de la demande (20%).

Le scénario **DECarbonisation** qui envisage 20% de renouvelables et 75% de nucléaire dans la production de l'électricité.

Portrait robot d'une bonne solution pour la fourniture énergétique du futur ?

Elle doit être abondante et durable, s'appuyant sur des ressources renouvelables à l'échelle d'une vie humaine. Elle doit être propre, respectueuse de l'environnement et ne doit pas générer de gaz à effet de serre. En outre elle doit être accessible à tous, en tout point de la planète. Et pouvoir être déclinée dans un grand nombre de contextes applicatifs.

Daniel Hissel spécialiste de l'hydrogène et piles à combustible

18 décembre JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS

La CFDT appelle à soutenir l'Initiative Citoyenne Européenne « Europe accueillante »

La CFDT rappelle que l'identité française est le fruit du brassage permanent de générations aux aspirations variées, de spécificités régionales réelles, et d'une immigration plurielle et constante. S'il est légitime qu'un pays se donne une politique migratoire régulatrice, nul ne peut faire de l'identité nationale un outil de fragmentation de notre société.

Pour la CFDT il est nécessaire de mener un débat national, rationnel et dépassionné, à bonne distance de l'activisme mensonger des xénophobes.

Alors que plusieurs pays ont retiré leur soutien au « pacte de Marrakech », pacte mondial pour des migrations sûres, la CFDT se réjouit que la France ait respecté ses engagements antérieurs en signant ce pacte. Il propose une meilleure coopération entre les Etats pour éviter tout décès lors d'un trajet migratoire en renforçant la lutte contre les passeurs.

La CFDT, avec la Confédération européenne des syndicats, et plus de 200 ONG appelle les travailleurs et les citoyens à soutenir massivement l'initiative citoyenne européenne (ICE) « Europe accueillante » afin d'obtenir un débat au Parlement Européen pour l'accueil des migrants dans des conditions dignes sur notre continent.

Pour signer la pétition aller sur le site : weareawelcomingeurope.eu/fr

RESISTONS LES BRAS OUVERTS

A l'appel du collectif « *Pour que personne ne dorme à la rue* » qui rassemble les associations d'aide aux migrants (Secours Catholique, La Cimade, Emmaüs, LDH, RESF ...) un rassemblement a eu lieu place Jean Jaurès à Saint Etienne le 18 décembre à 18 h.

Dans la Loire 150 familles et 50 jeunes sont hébergés par une trentaine d'associations citoyennes. D'autres sont sans solution d'hébergement et ils ne leur reste que la rue ou les squats. Des enfants et leurs familles sont abandonnés par les pouvoirs publics. Pour certains enfants l'accès à l'école est difficile, leurs conditions de vie ne leur permettent pas de se concentrer sur les apprentissages. Des mineurs étrangers isolés ne sont pas pris en charge par les services sociaux.

Au cours de ce rassemblement un soutien a été apporté aux équipes médicales de MSF de l'Aquarius et à ceux qui aident les migrants dans la vallée de la Roya.

Les manifestants ont ensuite défilé de Jean Jaurès à la place du Peuple où a eu lieu la dislocation.

« *Pour les migrants, des ponts, pas des murs !* »

AQUARIUS l'ONG SOS Méditerranée a été contrainte de mettre fin à l'affrètement du navire l'Aquarius le 6 décembre 2018 à cause des attaques dont le navire et ses équipes ont fait l'objet.

De février 2016 au printemps 2018, SOS Méditerranée a recueilli 30 000 personnes à bord.

Fabienne Lassalle directrice adjointe espère repartir en mer courant 2019 avec un nouveau navire.

Nous demandons aux gouvernements européens de mettre fin à ces attaques et de prendre toutes les mesures nécessaires pour nous permettre de repartir au plus vite en mer. Ne l'oublions pas : au

moins 2000 personnes sont mortes noyées cette année en Méditerranée et, en octobre, une personne sur cinq disparaissait ou perdait la vie en tentant la traversée de la Méditerranée centrale, un chiffre jamais atteint selon le HCR.

MÉDITERRANÉE 2 262 migrants sont morts en tentant de traverser la Méditerranée en 2018, tandis que 113 482 personnes sont arrivées en Europe par la mer, essentiellement via l'Espagne, selon le HCR qui fait état de chiffres en baisse par rapport à 2017.

En 2017, le nombre d'arrivées par la mer s'élevait à 172 301 et 3 139 personnes étaient estimées « mortes ou portées disparues » dans leur tentative de traversée. Le niveau des arrivées a également chuté par rapport au « pic » de 1,015 million enregistré en 2015.

Au pays du grand repos

Lucienne FLECHET nous a quitté le 6 janvier 2019. Impliquée dans plusieurs associations au cours de sa vie, elle a rejoint son époux Antoine Fléchet décédé en 2005. Il était militant CFDT à EdF, a été trésorier de l'Union Départemental de la Loire et conseiller municipal socialiste au cours du mandat de Joseph Sanguedolce à la Mairie de Saint Etienne.

Philippe son fils, délégué syndical, ancien permanent CFDT des Industries Electriques et Gazières, est aujourd'hui responsable de la section syndicale retraité Chimie énergie.

Pierre CHAIZE de l'ULR de Saint Chamond est décédé à l'âge de 94 ans. Pierrot, militant syndical CFTC très actif, a participé à la création de la CFDT.

CALENDRIER

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ULR Ondaine : décembre 2018

ULR Rive de Gier: 7 février 2019 à La Ruche des Citoyens

SSR FCE : 8 février 2019 au Stade Civier

ULR Saint Chamond : 11 mars 2019 à l'Hôtel Dieu

SSR Métaux : 12 mars 2019

SSR Défense Loire Sud : 21 mars 2019 Amicale Laïque de La Terrasse

ULR Saint Etienne : 26 mars 2019

ULR Forez : 4 avril 2019 à Panissières

ULR Roanne : 4 avril 2019

RÉUNIONS UTR

Lundi 28 janvier 2019 à 9 h Bourse du Travail salle 87 : groupe de travail congrès UCR

Mercredi 13 février 2019 à 9h30 Bourse du Travail salle 55 : Bureau élargi « le congrès UCR » **14h15** actualité revendicative

Lundi 29 avril 2019 Bourse du Travail salle 87 Conseil UTR sur la journée

20 au 24 mai 2019 « Congrès UCR Bordeaux »

Lundi 3 juin 2019 14h15 Bourse du Travail salle 87 : Bureau élargi

COMMISSIONS UTR

SANTE : 8 avril 2019 à 14h30

DEVELOPPEMENT : 3 juin 2019 10h Bourse du Travail salle 87

LOISIRS : 2 décembre 2019 à 14h30

La SSR Métallurgie propose aux adhérents retraités CFDT et aux conjoints un moment convivial autour d'un pique nique le **samedi 25 mai 2019** à partir de 9h à **l'étang des Boirons** à Saint Romain le Puy 42610.



Les participants partagerons leurs contributions (mélange apéro, salades, fromages, fruits, gateau...). *Les grillades, le pain, l'apéritif, la boisson, le café, les frais de location de l'étang sont pris en charge par la SSR Métallurgie.*

Possibilité de pêche, sauf au lancer. Apporter boules de pétanque et bonne humeur.

Inscription avant le 10 mai ssr.metaux.cfdt.4243@gmail.com

06 95 19 46 85 / 06 03 87 70 81 (Guy CUERQ)